



# PRÉAMBULE

## **Pourquoi un rapport sur le prix et la qualité du service de gestion des déchets ?**

D'après le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont l'obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

## **Ce rapport annuel vise un double objectif :**

- rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est aussi un élément illustrant l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers.

En 2000, le SYSEM est né de la volonté des collectivités du Sud-Est du Morbihan de se rassembler et de créer ensemble une structure capable de gérer et d'organiser les outils de traitement de déchets dans les différentes filières, d'assurer l'exploitation, la fermeture puis la gestion de la post-exploitation des installations de stockage et enfin de créer les outils de traitement dont le territoire avait besoin :

- un centre de tri de déchets recyclables,
- une installation pour le traitement des ordures ménagères résiduelles.



# SOMMAIRE

<b>Préambule / Sommaire</b> .....	<b>p. 2</b>
<b>Le mot du Président</b> .....	<b>p. 3</b>
<b>Les élus</b> .....	<b>p. 4</b>
<b>Les flux et les filières de valorisation des déchets</b> .....	<b>p. 6</b>
<b>Les installations du syndicat</b> .....	<b>p. 8</b>
<b>La production et la valorisation des déchets</b> .....	<b>p. 9</b>
<b>La filière des Ordures Ménagères Résiduelles</b> .....	<b>p. 10</b>
<b>La filière des biodéchets</b> .....	<b>p. 13</b>
<b>La filière des recyclables</b> .....	<b>p. 14</b>
<b>La filière des végétaux</b> .....	<b>p. 18</b>
<b>Bilan sur 10 ans de la valorisation des déchets</b> .....	<b>p. 20</b>
<b>La biodiversité</b> .....	<b>p. 22</b>
<b>La communication</b> .....	<b>p. 23</b>
<b>Les coûts du traitement des déchets</b> .....	<b>p. 26</b>
<b>Finances</b> .....	<b>p. 28</b>
<b>Lexique</b> .....	<b>p. 30</b>

# LE MOT DU PRÉSIDENT



L'année dernière, je soulignais les incertitudes qui planaient sur l'année 2023.

À juste titre puisque les coûts du traitement de nos déchets sont repartis à la baisse en fin d'année 2023, ce qui a permis au SYSEM de conforter sa situation financière et donc d'assurer une stabilité des contributions de nos collectivités membres en 2023 et 2024.

L'année 2024 va sans doute décider de l'avenir de notre syndicat. Le contrôle de la Chambre Régionale des Comptes est terminé et le rapport rédigé par les magistrats prescrit des orientations claires.

Nous allons devoir collectivement modifier nos statuts, changer le mode de calcul des contributions et surtout décider du mode de traitement de nos déchets résiduels ainsi que nouer pour cela des accords, associations, partenariats, intégrations avec d'autres collectivités. D'importantes décisions qui transformeront durablement notre syndicat ainsi que le paysage du traitement des déchets de notre territoire. Voire au-delà.

Ces décisions sont nécessaires au risque de voir le SYSEM disparaître et de perdre ainsi la maîtrise des outils et des filières de valorisation de nos déchets.

**Gérard THÉPAUT**



# LES ÉLUS



## LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ SYNDICAL

Le Comité Syndical est l'organe délibérant du Syndicat. Il est composé de 23 élus, représentant les 3 intercommunalités membres : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté et Arc Sud Bretagne.  
Le Bureau Syndical est composé du Président et de 6 Vice-présidents.



**Gérard THÉPAUT**  
Président du SYSEM  
Vannes  
GOLFE du MORBIHAN  
VANNES AGGLOMÉRATION



**Bruno LE BORGNE**  
1<sup>er</sup> Vice-président  
délégué aux installations  
industrielles  
La Roche-Bernard  
arc sud  
bretagne



**Pascal GUIBLIN**  
2<sup>e</sup> Vice-président  
délégué à la commande  
publique  
La Vraie-Croix  
QUESTEMBERT  
COMMUNAUTE



**Christian SEBILLE**  
3<sup>e</sup> Vice-président délégué  
aux Finances  
Theix-Noyalo  
GOLFE du MORBIHAN



**François ARS**  
4<sup>e</sup> Vice-président  
délégué à la  
communication  
Vannes  
GOLFE du MORBIHAN



**Alain LAYEC**  
5<sup>e</sup> Vice-président délégué  
à l'Ecosite de la Lande  
du Matz  
Saint Gildas de Rhuys  
GOLFE du MORBIHAN



**Christophe BROHAN**  
6<sup>e</sup> Vice-président délégué  
à la prospective  
Sulniac  
GOLFE du MORBIHAN



**Pascal BARRET**  
Arradon  
GOLFE du MORBIHAN



**Laetitia DUMAS**  
Vannes  
GOLFE du MORBIHAN



**Thierry EVENO**  
Saint Avé  
GOLFE du MORBIHAN



**Régis FACCHINETTI**  
Séné  
GOLFE du MORBIHAN



**Samuel FERET**  
Arzal  
arc sud  
bretagne



**Claude LE JALLÉ**  
Tréfléan  
GOLFE du MORBIHAN



**Denis LE RALLE**  
Marzan  
arc sud  
bretagne



**Loïc LE TRIONNAIRE**  
Plescop  
GOLFE du MORBIHAN



**Armelle MANCHEC**  
Vannes  
GOLFE du MORBIHAN



**Patrice LE PENHUIZIC**  
Lauzach  
QUESTEMBERT  
COMMUNAUTE



**Alban MOQUET**  
Monterblanc  
GOLFE du MORBIHAN



**François MOUSSET**  
Le Tour du Parc  
GOLFE du MORBIHAN



**Jean-Pierre RIVOAL**  
Trédion  
GOLFE du MORBIHAN



**David ROBO**  
Vannes  
GOLFE du MORBIHAN



**Frédérique GAUVAN**  
Arzon  
GOLFE du MORBIHAN



**Joël TRIBALLIER**  
Le Cours  
QUESTEMBERT  
COMMUNAUTE



## LES COMMISSIONS

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

- Pascal **GUIBLIN (VP)**,
- Christian **SÉBILLE (VP)**,
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Christophe **BROHAN (VP)**,
- Alain **LAYEC (VP)**,
- Régis **FACCHINETTI**

### COMMISSION FINANCES

- Christian **SEBILLE (VP)**,
- Pascal **GUIBLIN (VP)**,
- Denis **LE RALLE**,
- Thierry **EVENO**,
- Régis **FACCHINETTI**,
- Alban **MOQUET**

### COMMISSION TECHNIQUE

- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Christophe **BROHAN (VP)**,
- Alain **LAYEC (VP)**,
- Patrice **LE PENHUIZIC**,
- Thierry **EVENO**,
- Loïc **LE TRIONNAIRE**,
- Alban **MOQUET**

### COMMISSION COMMUNICATION

- François **ARS (VP)**,
- Joël **TRIBALLIER**,
- Bruno **LE BORGNE (VP)**,
- Samuel **FÉRET**,
- Thierry **EVENO**,
- Armelle **MANCHEC**



**34 communes**  
**173 461 habitants**  
*199 720 habitants*



**13 communes**  
**24 015 habitants**  
*25 887 habitants*



**59 communes**  
**225 924 habitants pop INSEE municipale**  
*259 930 habitants (population DGF)*



**12 communes**  
**28 448 habitants**  
*34 323 habitants*

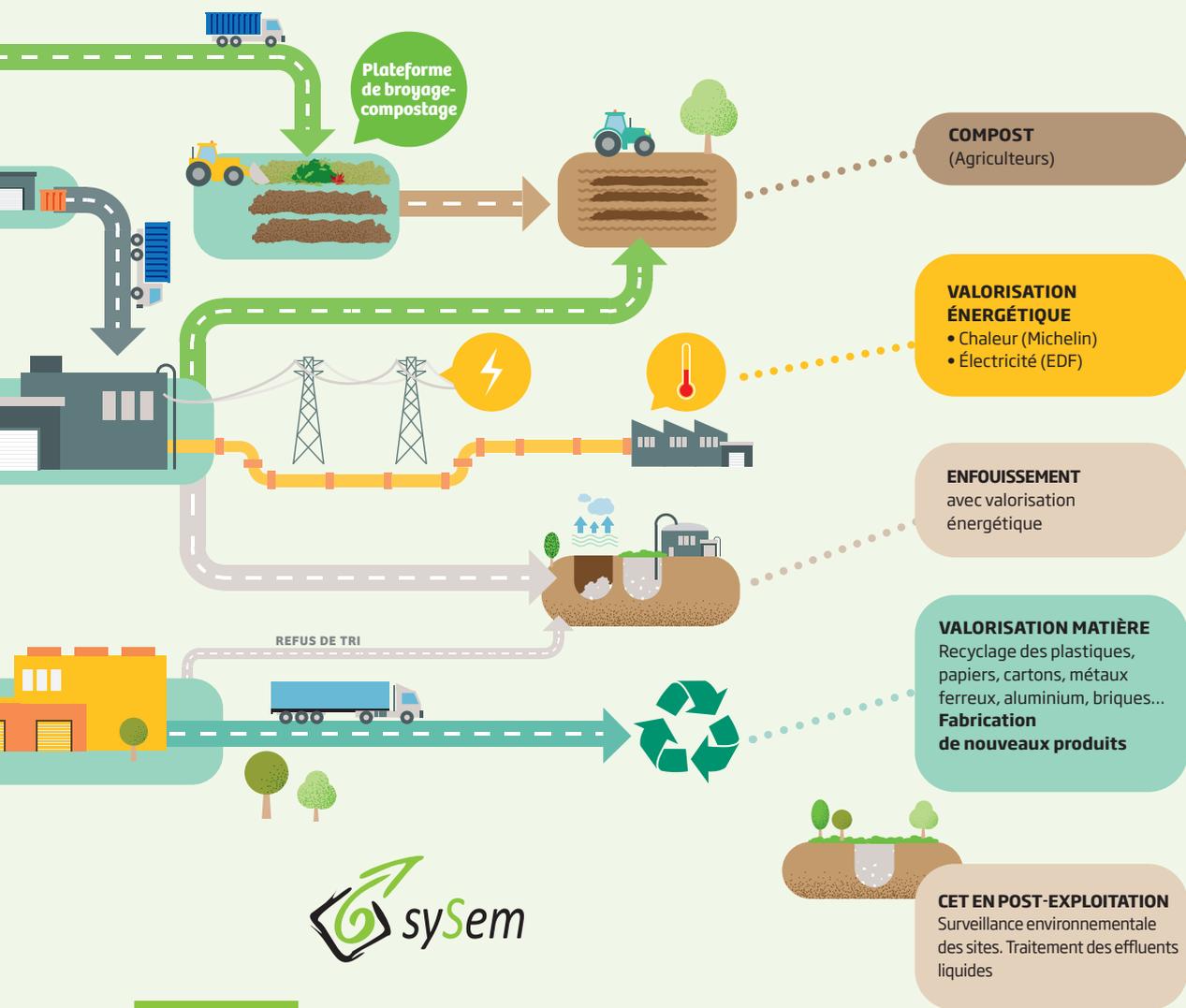
# LES FLUX ET LES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS

DANS LE SUD-EST MORBIHAN



## TRAITEMENT

### COMPÉTENCE TRANSPORT - TRAITEMENT - VALORISATION



#### MISSIONS :

- ▶ Tri des recyclables issus des collectes sélectives en vue de leur valorisation et de leur recyclage
- ▶ Transport, valorisation et traitement des ordures ménagères résiduelles
- ▶ Valorisation des déchets végétaux

# LES INSTALLATIONS

## DU SYNDICAT SUR LE TERRITOIRE

### Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR)

Création : 2012

**Capacité nominale et flux traités :**  
45 000 t d'OMR et 3 000 t de biodéchets de 259 930 habitants  
(Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne)

### Centre de tri VENESYS

Création : 2010

**Capacité nominale et flux traités :**  
20 000 t de papiers et d'emballages des collectes sélectives de 385 667 habitants  
(Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Questembert Communauté, Arc Sud Bretagne, CC Belle-Ile-en-Mer, Auray Quiberon Terre Atlantique)

### Station de transfert de Sarzeau

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes

Création : 2006

**Flux traités :** OMR de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération

### Station de transfert de Limerzel

Rupture de charge avant transport vers l'UVÉOR à Vannes

Création : 2004

**Flux traités :** OMR de Questembert Communauté

### Plateforme de broyage compostage

Création : 1995

**Capacité nominale :**  
Broyage : <30 tonnes/jour  
Compostage : <75 tonnes/jour

**Flux traités :**  
Végétaux issus des déchèteries de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Arc sud Bretagne

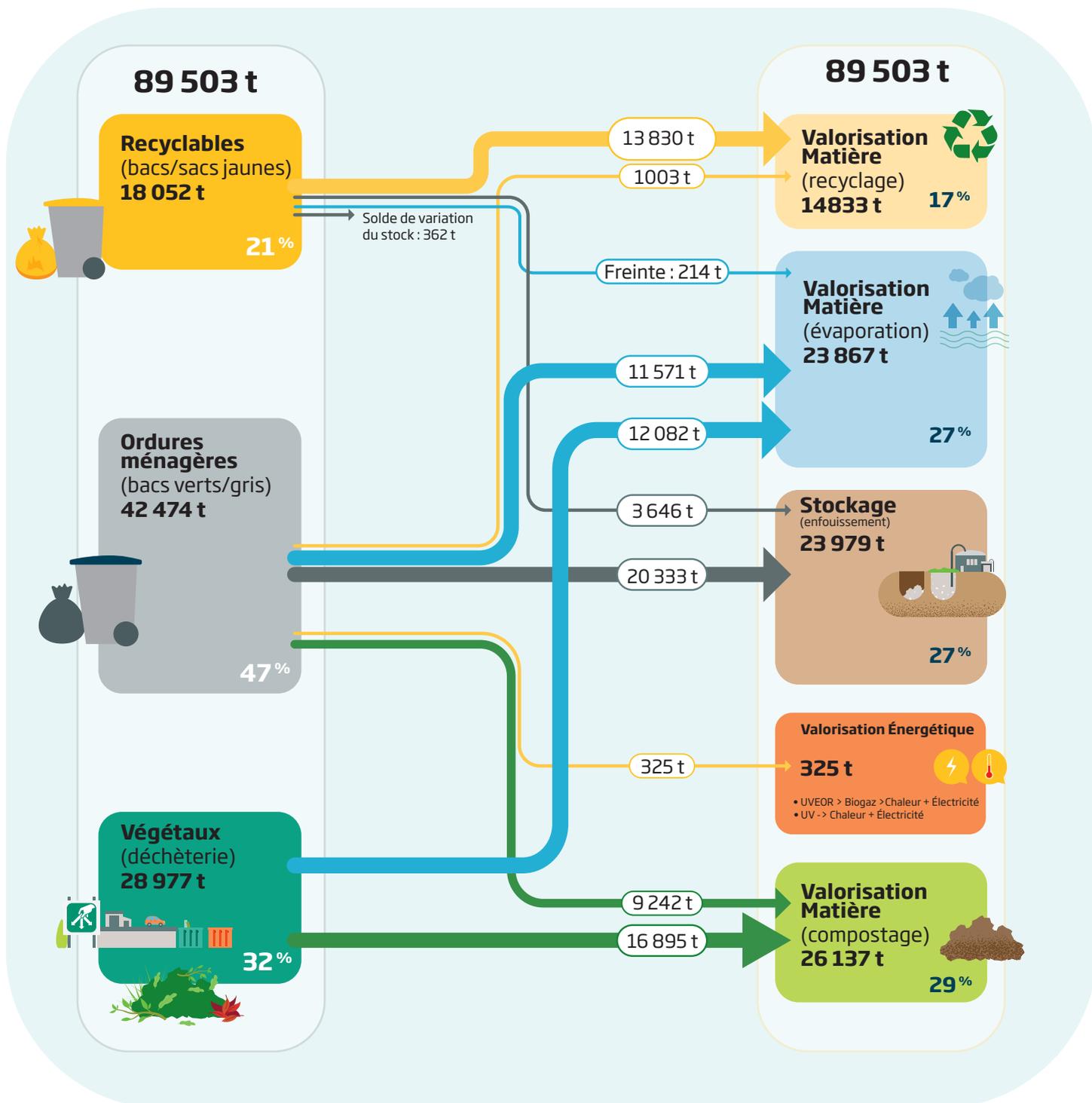
### CET et ISDND en post-exploitation

Surveillance des sites et contrôles environnementaux

- > Burguennec à Theix-Noyal
- > Bonnervo à Theix-Noyal
- > La Lande du Matz à Sarzeau

# LA PRODUCTION ET LA VALORISATION DES DÉCHETS

EN 2023



# LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## LA COMPOSITION DE NOTRE POUBELLE



### 34% DÉCHETS FERMENTESCIBLES

(légumes et fruits crus, épiluchures, restes de repas...)

**14 352 TONNES** Soit 64 kg/hab.



### 5% PAPIERS

**2 183 TONNES** Soit 10 kg/hab.



### 4% CARTONS

**1 849 TONNES** Soit 8 kg/hab.



### 2% COMPOSITES

(bouteille en carton tétrabrique)

**881 TONNES** Soit 4 kg/hab.



### 2% TEXTILES

**996 TONNES** Soit 4 kg/hab.



### 20% TEXTILES SANITAIRES

**8 465 TONNES** Soit 38 kg/hab.



### 1% FLACONNAGES PLASTIQUES

**343 TONNES** Soit 2 kg/hab.



### 17% AUTRES PLASTIQUES

**7 425 TONNES** Soit 33 kg/hab.



### 3% COMBUSTIBLES NON CLASSÉS

(barquettes en bois)

**1 321 TONNES** Soit 6 kg/hab.



### 2% VERRE

(bouteilles, bocaux, pots)

**1 012 TONNES** Soit 5 kg/hab.



### 3% MÉTAUX

(papiers et canettes en aluminium, boîtes de conserve...)

**1 221 TONNES** Soit 5 kg/hab.



### 5% INCOMBUSTIBLES NON CLASSÉS

(litière minérale)

**2 164 TONNES** Soit 10 kg/hab.



### 0,6% DÉCHETS SPECIAUX

(cartouches d'encre, médicaments...)

**262 TONNES** Soit 1 kg/hab.



STRUCTURANTS VÉGÉTAUX  
**264 t**

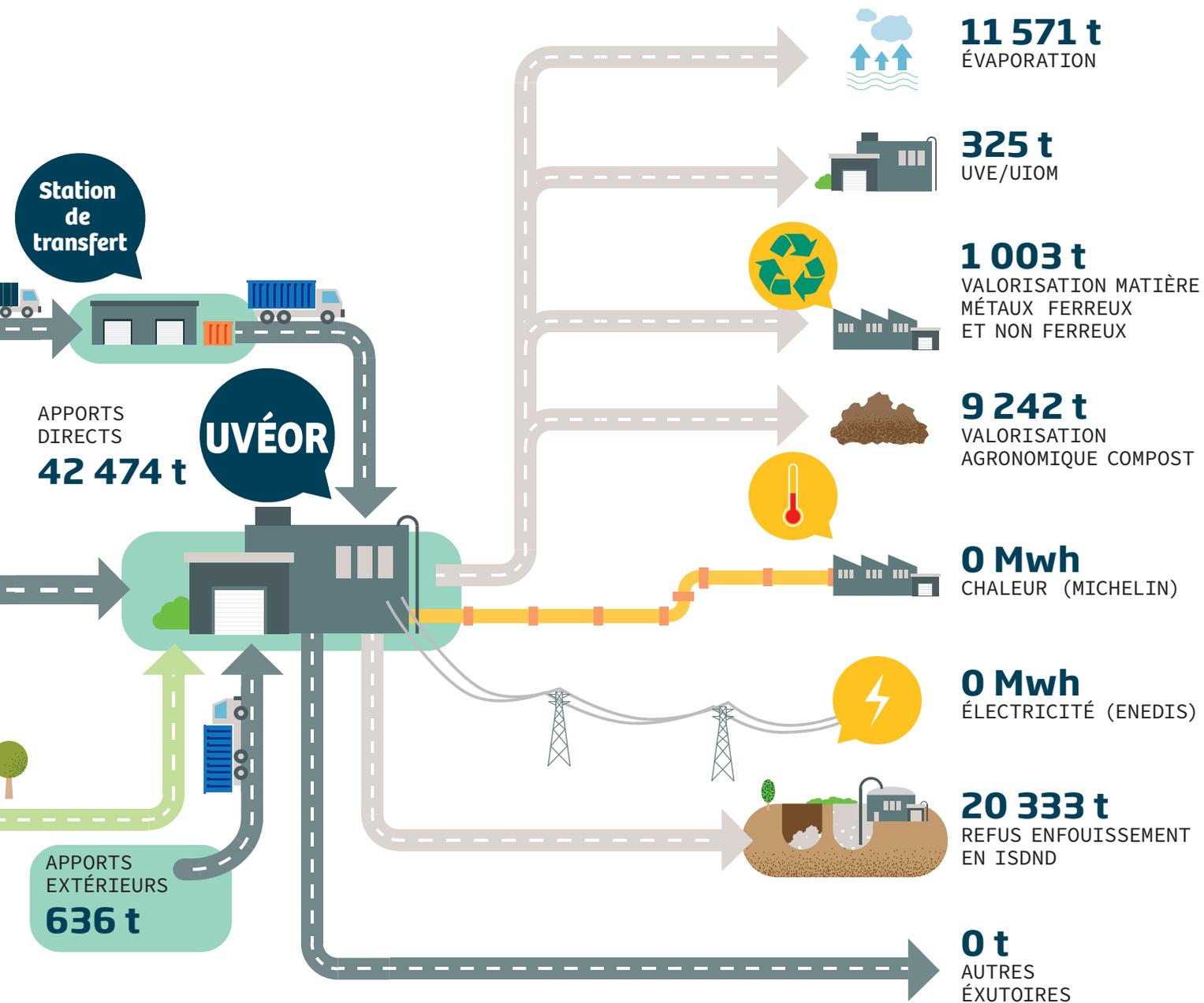
## CHIFFRES CLÉS 2023

**42 474 t**

d'Ordures Ménagères Résiduelles traitées dont 636 tonnes provenant de collectivités partenaires (VALOCOR et SIDEPAQ dans le 29)

Détournement vers autres exutoires : **0 t**

Taux de refus : **48.6%**



**0 t** de biogaz  
**9 242 t** de compost  
**1 003 t**  
 de valorisation matière  
 (ferraille, aluminium)

# LA FILIÈRE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

## L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET ORGANIQUE (UVÉOR)

### HISTORIQUE

**2012** Mise en service de l'Unité de Valorisation Énergétique et Organique (UVÉOR) du SYSEM sur le site de l'Écopôle VÉNÉSYS à Vannes. Il s'agit d'une unité de tri de la Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (FFOM) avec méthanisation et compostage. La méthanisation de la matière organique produit du biogaz riche en méthane ; ce biogaz permet de faire tourner un moteur et un alternateur produisant ainsi chaleur et électricité (cogénération). Le digestat issu de la méthanisation est composté et devient un amendement organique pour les sols.

**2021** Les travaux de modernisation et d'optimisation de l'UVÉOR VÉNÉSYS ont commencé en juin 2021 et ont duré 12 mois.

**2022** L'UVÉOR a repris son activité en juin 2022. Toutefois la mise au point des équipements d'épuration de la FFOM prend plus de temps que prévu et le process de tri de la FFOM fonctionne en mode dégradé. Pour cette raison, la filière de valorisation énergétique (méthanisation + cogénération produisant chaleur et électricité) n'a pas redémarré.

*Mode dégradé = Mode de fonctionnement d'un procédé au cours duquel le résultat qualitatif attendu est atteint en partie.*

### LA SURVEILLANCE ODEURS

Le SYSEM organise des tournées hebdomadaires de surveillance des odeurs autour de l'Écopôle VÉNÉSYS par ODOURNET, un cabinet spécialisé en reconnaissance d'odeurs.

#### En 2023, cela représentait :

78 tournées de surveillance pour 1112 observations (odorantes ou on-odorantes).

#### 317 odorantes (28,5%) dont :

- 161 liées aux activités de l'UVÉOR
- 156 liées aux autres activités industrielles de la zone d'activité et à la circulation



### FICHE D'IDENTITÉ :

#### Exploitant :

GEVAL

#### Marché à échéance :

Mai 2030

#### Capacité nominale :

45 000 t OMR/an + 3 000 t biodéchets /an.

#### Flux entrants :

OMR, Biodéchets

#### Flux sortants :

Compost, métaux ferreux et non ferreux, refus, électricité, chaleur



### LA PROTECTION INCENDIE EN CHIFFRES

À l'occasion des travaux de modernisation, le système de prévention et de protection incendie a été renforcé et optimisé. Il est composé de 3 réservoirs d'eau de 1 800 m<sup>3</sup>, 1 740 asperseurs et 7 km de tuyaux.

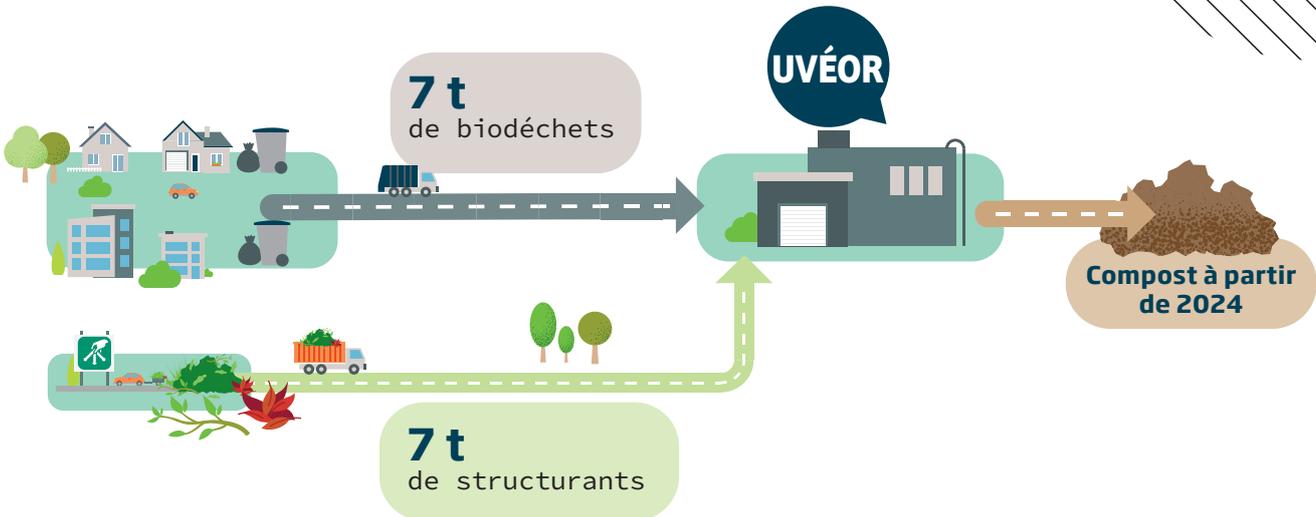


### ZOOM SUR NOS DÉCHETS

Deux fois par an, en janvier et en août, le cabinet AWIPLAN réalise une caractérisation sur les ordures ménagères résiduelles à l'UVÉOR. L'opération consiste à trier et catégoriser un échantillon de déchets de chaque secteur de collecte. Ces données nous permettent de connaître très en détail la composition de notre poubelle d'ordures ménagères et les ratios de productions par habitants.



# LA FILIÈRE DES BIODÉCHETS



## UNE EXPÉRIMENTATION DE COLLECTE SÉPARATIVE DES BIODÉCHETS

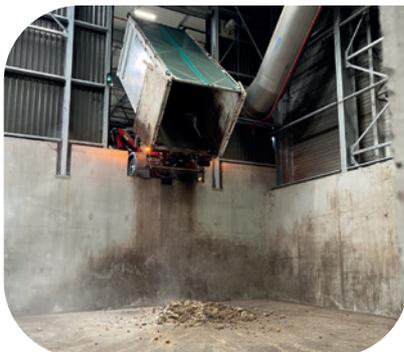
À l'automne 2023, Golfe du Morbihan vannes Agglomération a lancé une expérimentation de collecte séparative des biodéchets sur la commune de Saint-Avé.

Cette collecte a été réalisée sur 9 points d'apports volontaires en bacs et PAV gratuits dans le centre-ville et le quartier Beau Soleil.

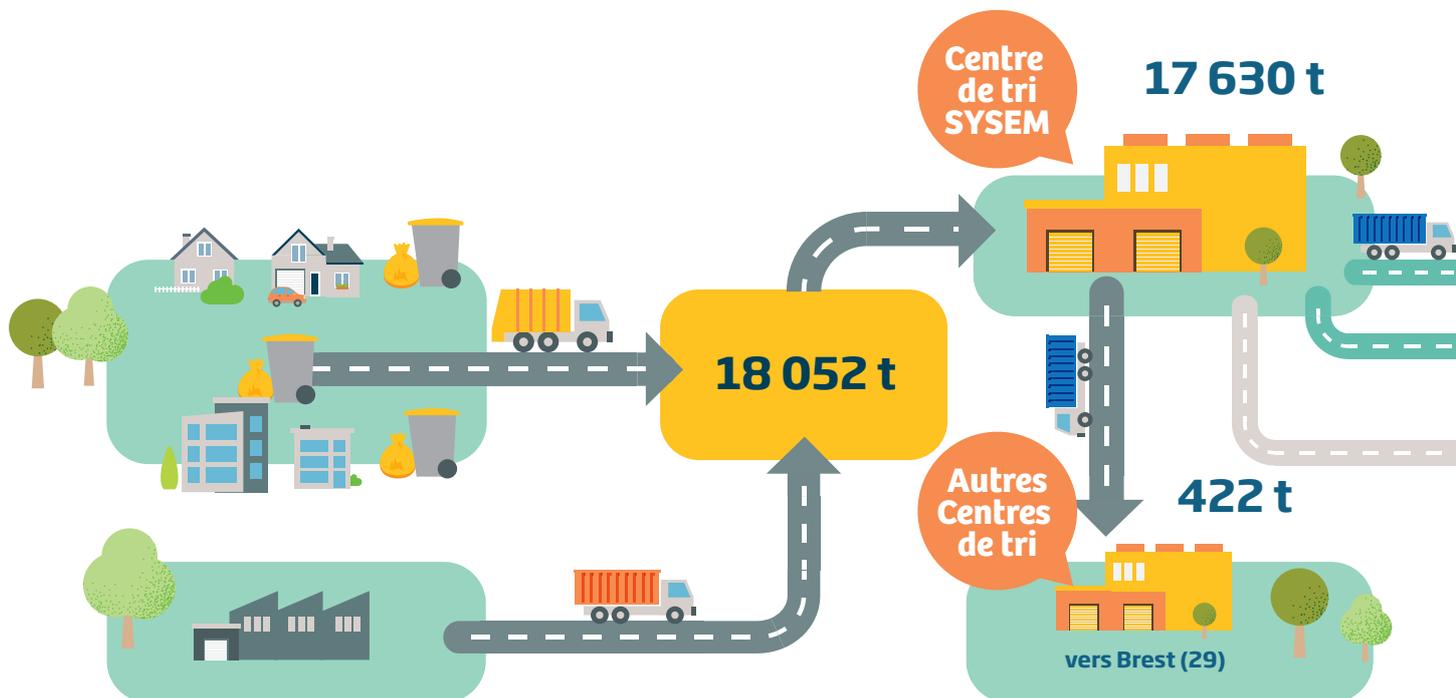
Les déchets concernés sont uniquement les biodéchets des ménages, que sont les restes

alimentaires, les épluchures de légumes, coquilles d'œufs, marc de café, sachets de thé...

Début novembre 2023, les premiers kilos de biodéchets arrivaient à l'UVÉOR pour être traités dans le quai et le tunnel de compostage dédiés aux biodéchets. Le premier lot de compost de biodéchets conforme à la norme 44-051 arrivera à maturité en mai 2024.



# LA FILIÈRE DES RECYCLABLES



## CHIFFRES CLÉS 2023

**18 052 t**

de matières recyclables reçues (hors cartons de déchèteries) soit **+ 18%** (2 750 t) par rapport à 2022.

INFO +

Chaque mois, le centre de tri reçoit l'équivalent de 6 piscines olympiques de matières à trier !

Taux de valorisation matière : **77 %**

Matières recyclées **28%** en France **72%** en Europe

Métaux : 100% recyclés en France

Plastiques : 62% recyclés en France

Papiers/cartons : 14% recyclés en France

**5 700** passages (dépotages) de camion soit **110** par semaine. C'est **700** de plus qu'en 2022 !

**826** semi-remorques de produits triés sont partis vers les usines de recyclage. (16 chaque semaine)

## EXPÉDITIONS DES MATIÈRES RECYCLABLES EN FRANCE ET EN EUROPE

depuis le centre de tri VENESYS, en 2023



MIX FIBREUX



ACIER



ALU



PCC (PAPERS CARTONS COMPLEXES)



PE/PP/PS (PLASTIQUE OPAQUE)



PETC (PLASTIQUE CLAIR)



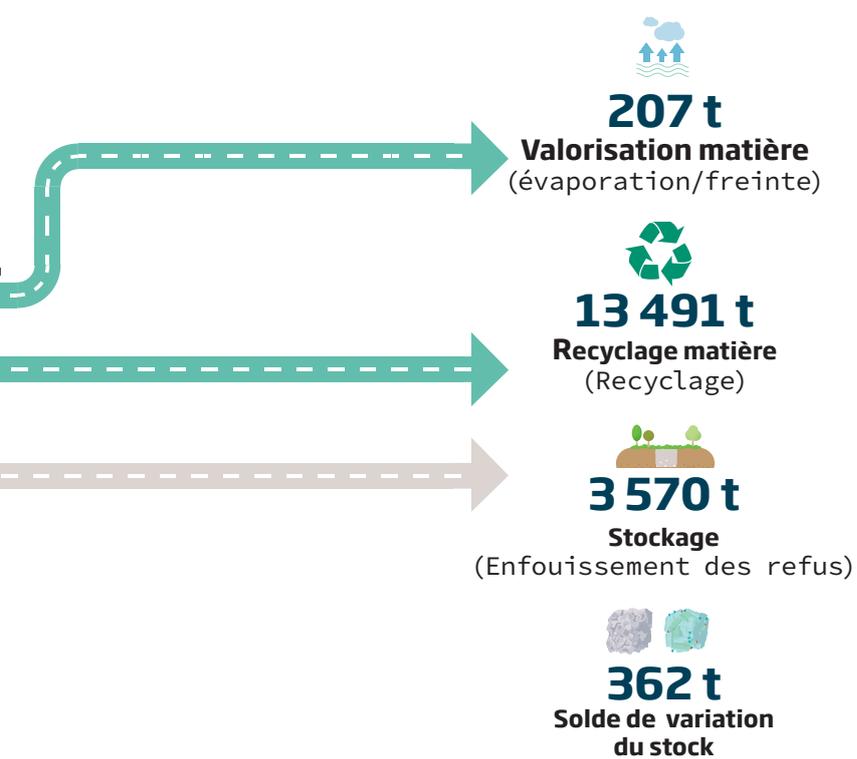
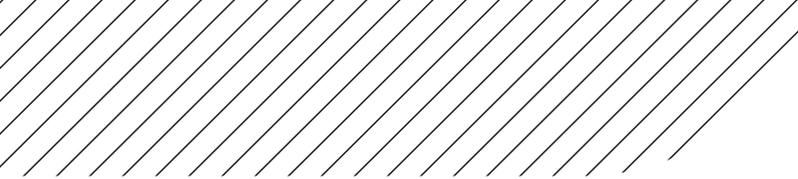
PETF (PLASTIQUE FONCÉ)



PLASTIQUES SOUPLES (FILMS PE)

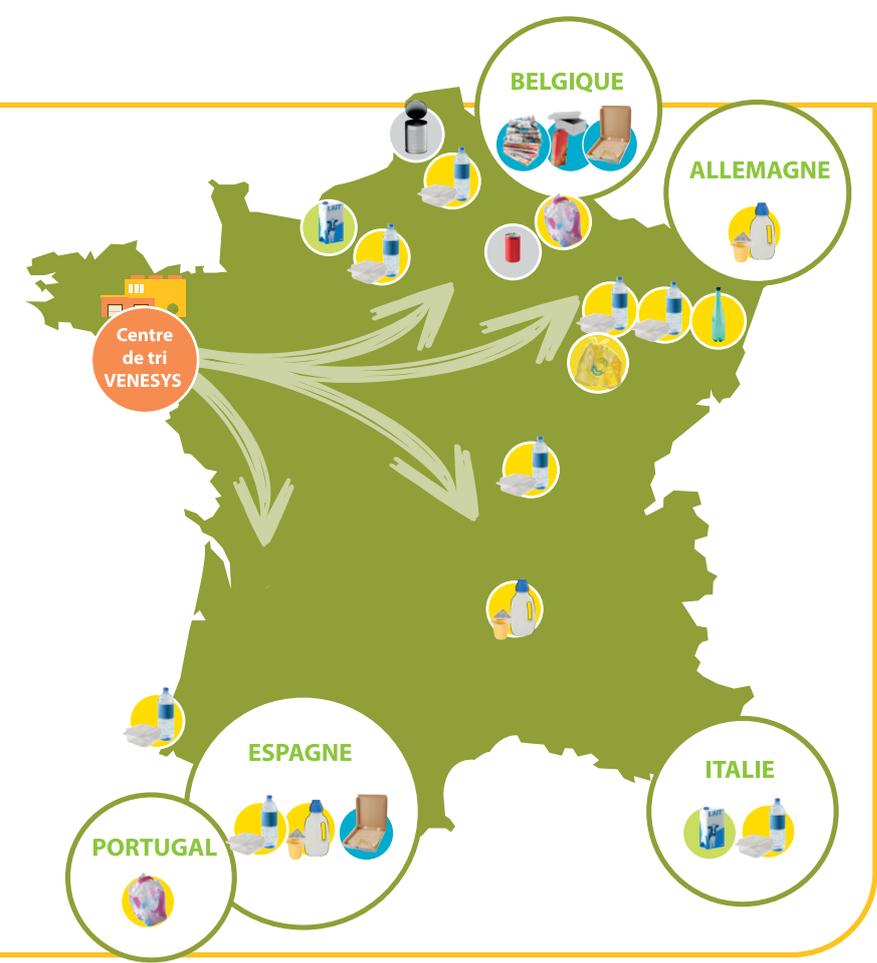


SACS JAUNES



**LES MATIÈRES TRIÉES  
AU CENTRE DE TRI VENESYS**

-  **5% ACIER**  
**839 TONNES** Soit 2,6 kg/hab
-  **1% ALU**  
**152 TONNES** Soit 0,5 kg/hab
-  **6% EMR**  
**997 TONNES** Soit 3,1 kg/hab
-  **48% MIX FIBREUX**  
**8 191 TONNES** Soit 25,7 kg/hab
-  **2% BRIQUES ALIMENTAIRES**  
**366 TONNES** Soit 1,1 kg/hab
-  **15% BOUTEILLES, POTS  
ET BARQUETTES PLASTIQUES**  
**2 516 TONNES** Soit 7,9 kg/hab
-  **2% FILMS PLASTIQUES**  
**355 TONNES** Soit 1,1 kg/hab



# LA FILIERE DES RECYCLABLES

## LE CENTRE DE TRI VENESYS

### HISTORIQUE

**2010** Mise en service du centre de tri des déchets recyclables du SYSEM sur le site de l'Écopôle VÉNÉSYS à Vannes.

**2018-2023** Depuis 2018, deux communautés de communes extérieures coopèrent avec le SYSEM : Auray Quiberon Terre Atlantique et Belle-Ile-en-Mer. Dans le cadre de ces deux conventions de coopération territoriale, le SYSEM, avec son centre de tri VENESYS, trie et contribue au recyclage des déchets issus des collectes sélectives de ces deux communautés.

**2022** Dans le cadre d'une période transitoire, le centre de tri s'est adapté pour prendre en charge l'extension des consignes de tri.

**2023** Entrée en service du process modifié du centre de tri afin de prendre en charge les nouveaux emballages triés dans le cadre de l'extension des consignes de tri.

**2023** Mise à l'étude de l'avenir du centre de tri VÉNÉSYS.



### CHIFFRES CLÉS 2023

**6 h-21 h**

Fonctionnement  
de la chaîne de tri

**33**

emplois  
Équivalent  
Temps Plein

+ **18%** d'entrants

+ **26%** de produits valorisés

+ **30%** d'aciers  
de plastiques  
de briques  
alimentaires triées

**2 fois** plus  
d'aluminium trié

**7**

flux de  
matières  
valorisées

### FICHE D'IDENTITÉ :

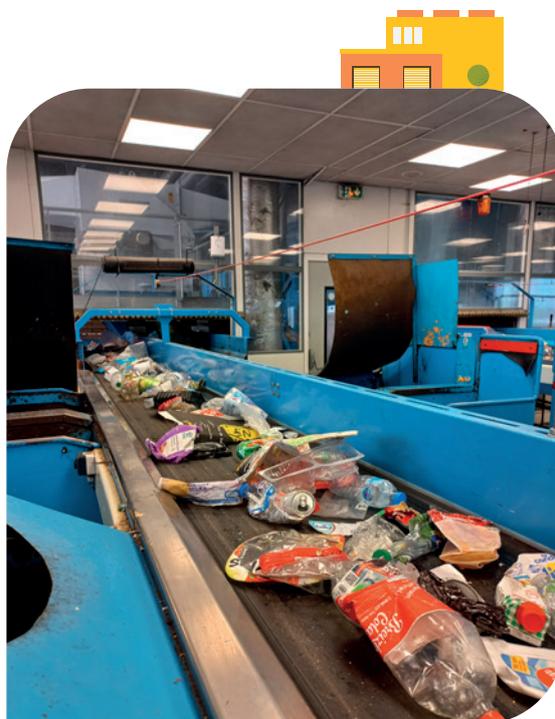
**Exploitant :** SUEZ RV

**Marché à échéance :**  
31/12/2025

**Capacité nominale :**  
20 000 t/an

**Flux entrants :**  
70% Flux MULTI-MATERIAUX  
(avec papiers)  
30% Flux EMBALLAGE seul

**Flux sortants :**  
Papiers cartons en mélange,  
briques alimentaires, plastiques  
rigides et souples, métaux ferreux  
et non-ferreux, refus.



## LES NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS

Le centre de tri VÉNÉSYS s'est ainsi équipé de nouveaux trieurs optiques pour les plastiques, d'un tri aéraulique pour les films souples, d'un séparateur magnétique des métaux non ferreux pour capter les emballages en aluminium. Ces nouveaux équipements permettent ainsi de trier et conditionner 20 000 tonnes de recyclables.



## LE TRI EST SIMPLIFIÉ

L'extension des consignes de tri depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet de simplifier le tri :

**Tous les emballages et les papiers sont à trier dans la poubelle des recyclables.**

Ce message est le même partout en France pour simplifier le geste de tri et capter plus de tonnages.

NOTA : Sur notre territoire, Questembert Communauté collecte le papier à part en points d'apports volontaires (PAV).



## TOUS LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS : DANS LA POUBELLE JAUNE !

### PAPIERS, JOURNAUX, REVUES, MAGAZINES



### CARTONNETTES



### BOÎTES, FLACONS, TUBES MÉTALLIQUES



### FILMS SOUPLES



### BOUTEILLES, BARQUETTES, TUBES, POTS ET FLACONS EN PLASTIQUE



### BRIQUES ALIMENTAIRES, TUBES DE CHIPS



## ASTUCES

1



**Ne pas "imbriquer" un emballage dans un autre** car les matières risquent d'être mal triées.

2



**Inutile de laver les bouteilles et les emballages avant de les jeter**, il suffit de bien les vider !

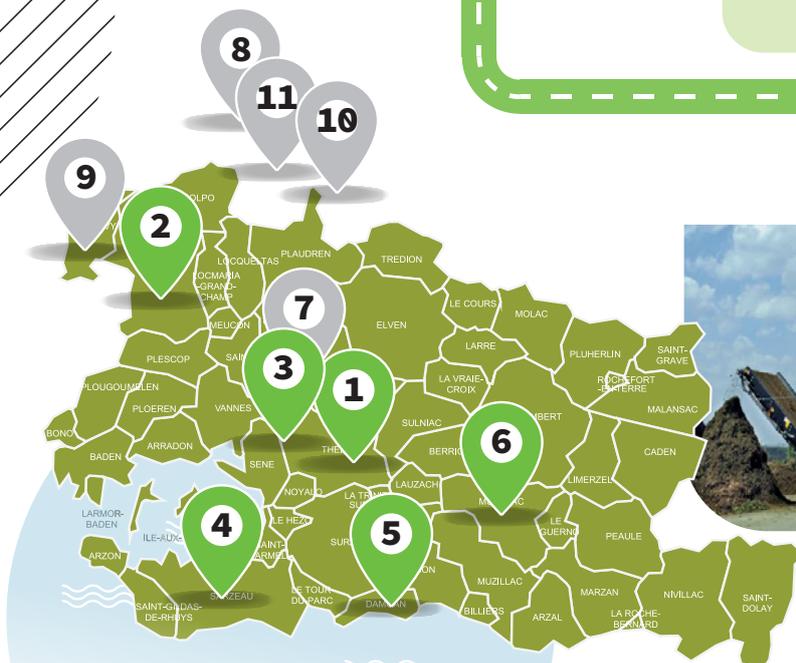
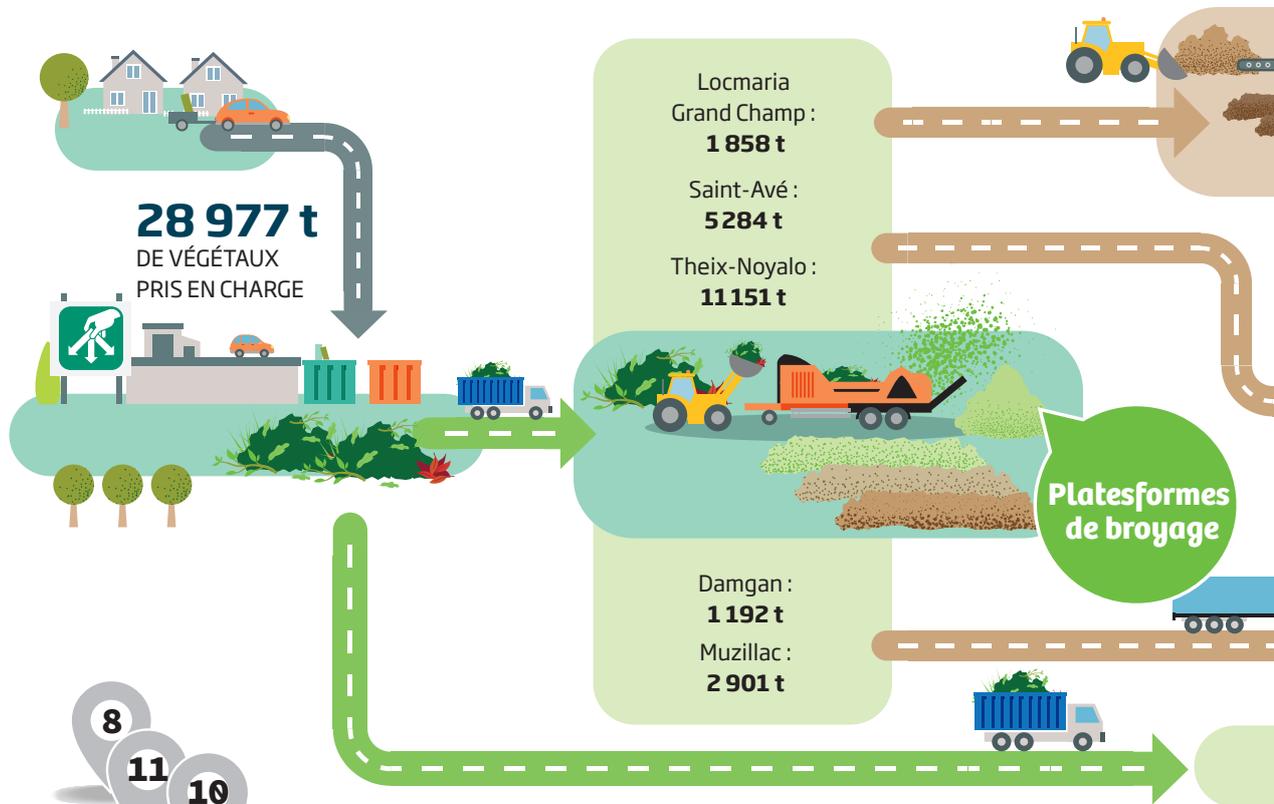
3



**Le bouchon doit être vissé sur la bouteille** pour qu'il soit recyclé



# LA FILIÈRE DES VÉGÉTAUX



## LES OUTILS UTILISÉS PAR LE SYSEM :

- 1 **Plateforme de broyage de Theix-Noyalo :**
  - Déchèterie de « Bonnervo »
- 2 **Plateforme de broyage de Locmaria-Grand-Champ :**
  - Déchèterie du Pont du Loch
- 3 **Plateforme de broyage de Saint-Avé**
  - Déchèterie de Kermelin
- 4 **Plateforme de broyage de Sarzeau**
- 5 **Plateforme de Damgan**
- 6 **Plateforme de Muzillac**
  - Déchèterie de Kerponer

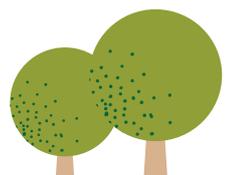
## LES SITES DE VALORISATION :

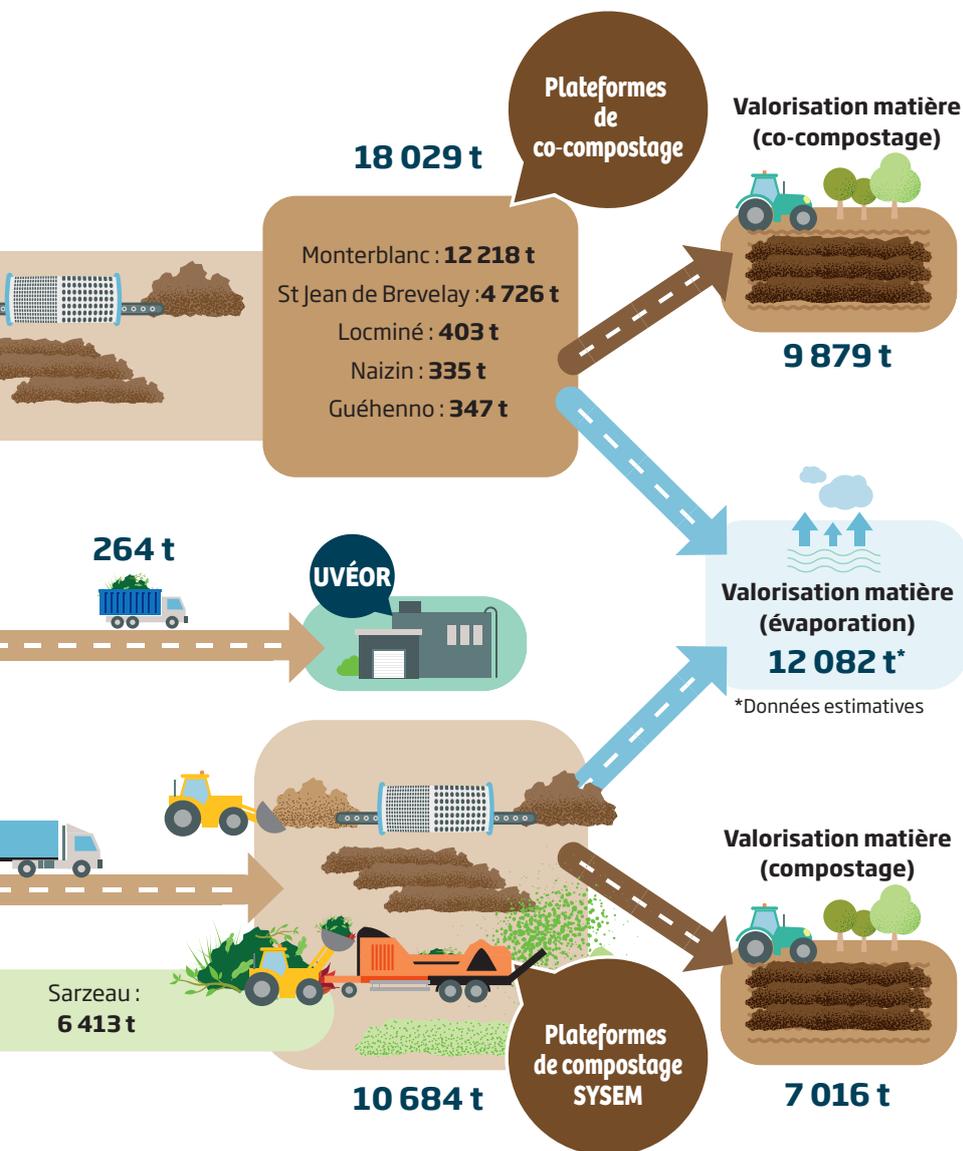
### FILIÈRE CO-COMPOSTAGE :

- 7 **JEGOUSSE VALORISATION** à Monterblanc
- 8 **SEM LIGER** à Locminé
- 9 **VALBE** à Saint-Jean Brévelay
- 10 **SARL ARVOR COMPOST** à Naizin
- 11 **KERGOURDAN** à Guéhenno

### FILIÈRE COMPOSTAGE :

- 4 **Plateforme de Sarzeau**





## CHIFFRES CLÉS 2023

**61**  
campagnes de broyage

**841**  
camions FMA (Fond Mouvant Alternatif) pour le transport de broyats

**28 977 t**  
(+18%)  
de végétaux traités  
Soit 148 kg/hab\*

**7 017 t**  
de compost de normé NFU 44-051 de l'Écosite de Sarzeau valorisées en agriculture

\*Population INSEE municipale GMVA-ASB

## AVANT-PROJET DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ECOSITE DE LA LANDE DU MATZ À SARZEAU

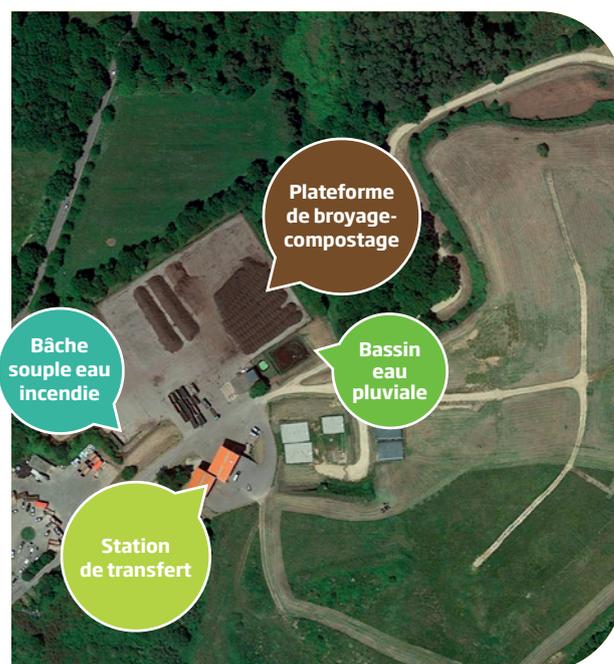
Le SYSEM dispose d'un Ecosite situé sur la commune de Sarzeau, au lieu-dit la Lande du Matz, qui regroupe plusieurs activités pour la gestion et le traitement des déchets :

- Une plateforme de broyage et de compostage des déchets verts d'une capacité de 10 000 tonnes/an et d'une surface de 10 400 m<sup>2</sup>,
- Un quai de transfert des ordures ménagères comprenant un bâtiment fermé de 500 m<sup>2</sup> et 4 quais de transfert : 10 000 tonnes/an,
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux en suivi long terme (fermé depuis fin 2005) qui a reçu entre 1975 et 2005 environ 300 000 tonnes d'ordures ménagères, de Déchets Industriels Banals, de gravats et autres déchets inertes.

En 2022, le SYSEM a lancé une étude appelée "avant projet" ayant pour objectif de déterminer et dimensionner des travaux de réhabilitation et de mise en conformité du site de Sarzeau.

**En 2023, le projet s'est concentré sur 2 sujets prioritaires :**

- L'aménagement de la plateforme de compostage de déchets verts pour améliorer sa protection contre le risque incendie
- L'aménagement des réseaux d'effluents du site. Ces travaux devraient s'étaler sur 2024 et 2025.



# BILAN SUR 10 ANS

## DE LA VALORISATION DES DÉCHETS

Le SYSEM a compétence de traitement des déchets et prend en charge la valorisation des flux collectés en proximité - les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les recyclables triés - ainsi que la valorisation des déchets végétaux collectés en déchèteries.

La présente rétrospective est établie à partir des données d'effectifs de population DGF et des données de quantités de déchets enregistrées dans les installations du SYSEM (stations de transferts, plates-formes, usines).

### Sur la période (13 années) étudiée, on constate :

- Une évolution positive et régulière de l'effectif de population, de l'ordre de +1 % par an ;
- une quantité totale de déchets pris en charge qui oscille entre 80 000 et 90 000 tonnes par an, avec une tendance à diminuer faiblement marquée et très irrégulière.
- Cette irrégularité est essentiellement le fait de la production annuelle de déchets végétaux ; en effet, celle-ci est notablement influencée par les conditions météorologiques et climatiques.

### En focalisant sur les ordures ménagères totales, on distingue trois périodes distinctes :

- 2011 à 2014, durant laquelle on constate une diminution de la masse d'ordures ménagères totales produite ; cette période constitue en fait la fin d'un phénomène de baisse commencé aux environs de 2005 ;

- 2015 à 2021 durant laquelle on constate une reprise à la hausse légère ; à noter l'impact de la crise sanitaire COVID 19 sur l'année 2020, qui marque en creux cette année alors que 2018, 2019 et 2021 sont sur la même trajectoire ;

- 2022 et 2023, deux années marquées par une diminution significative vraisemblablement liée à une diminution de la consommation des ménages induite par la crise inflationniste et la baisse du pouvoir d'achat qu'elle a induite.

Globalement sur la période 2011 - 2023, la production d'ordures ménagères totales a diminué de 12 % alors que, dans le même temps, le ratio par habitant diminuait de 20 % ; ceci démontre que la baisse de « productivité » des usagers est compensée presque pour moitié par l'augmentation de la population.

Concernant les OMR prises isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques, sauf pour la période 2022 - 2023, marquée pour ce flux par une baisse plus forte en 2023, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages.

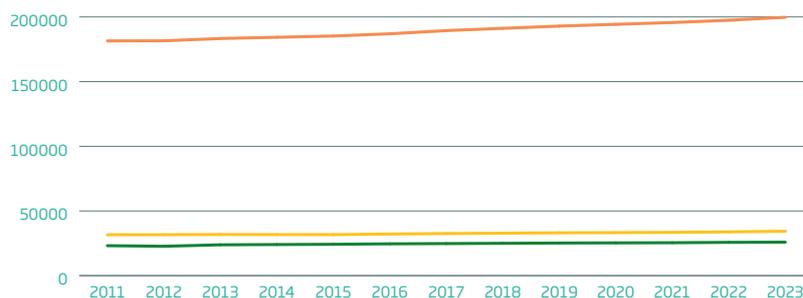
Concernant les recyclables triés pris isolément, on retrouve les mêmes périodes et on peut formuler les mêmes remarques, sauf pour la période 2022 - 2023, marquée pour ce flux par une forte hausse en 2023, conséquence de la mise en application de l'extension des consignes de tri des emballages.

### À RETENIR :

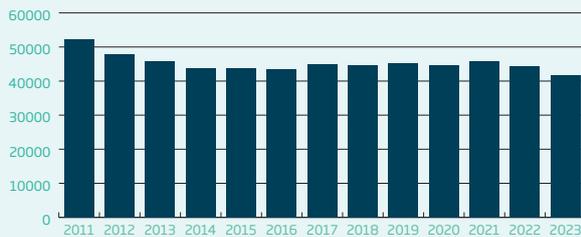
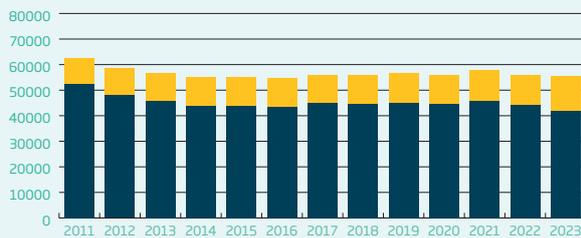
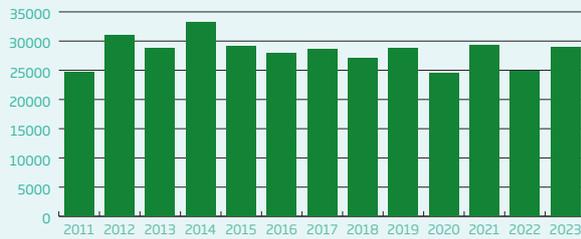
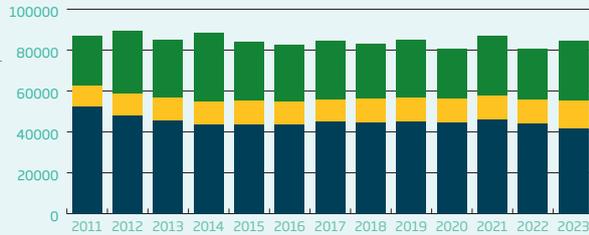
- ✓ L'évolution de la quantité (de la production) d'ordures ménagères totales (OMR et recyclables) ne dépend pas que de la « productivité » (en kg/hab) des usagers ;
- ✓ L'évolution de la quantité (de la production) d'ordures ménagères totales est aussi déterminée, à part quasi égale, par un facteur extérieur que constitue l'évolution de l'effectif de la population du territoire ;
- ✓ La production d'ordures ménagères totales (OMR et recyclables) subit également les conséquences d'un autre facteur extérieur : les perturbations économiques ; il est important de garder présent à l'esprit que les effets de ces perturbations sont ponctuels et la plupart du temps provisoires ; le retour à une conjoncture plus favorable à la consommation - notamment celle des ménages - et plus généralement favorable à la dynamique de l'activité économique pourrait bien être marqué par une reprise à la hausse de la production de déchets ; les deux inconnues étant : quand ? et dans quelle ampleur ? Les actions de prévention des déchets étant seules en mesure de limiter cette reprise et son ampleur.

### ÉVOLUTION DE LA POPULATION DGF sur le territoire du system de 2011 à 2023

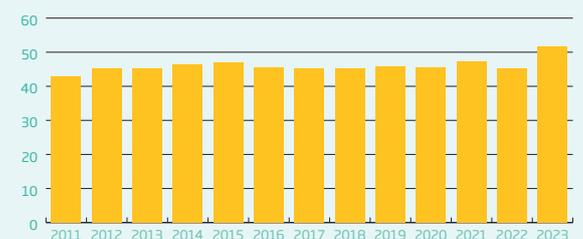
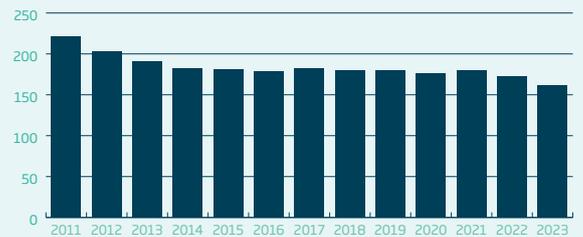
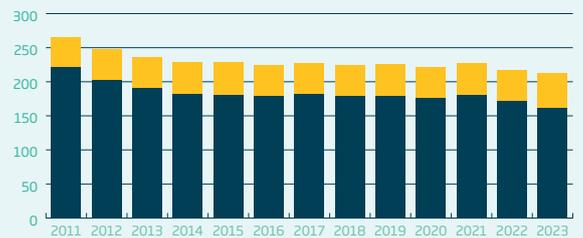
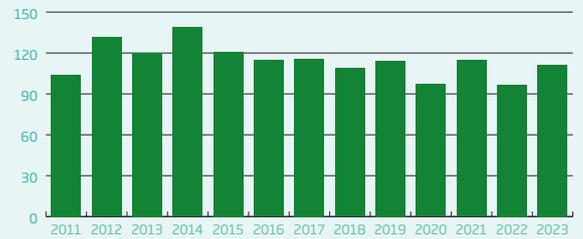
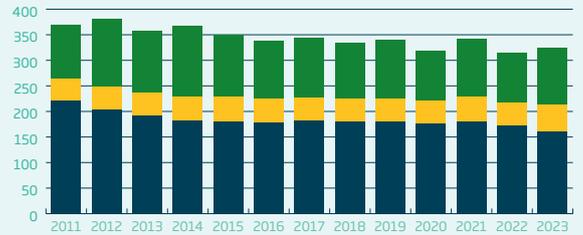
Années	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ASB	31 627	31 650	31 788	31 741	31 694	32 163	32 543	32 825	33 107	33 268	33 429	33 833	34 323
GMVA	181 488	181 551	183 332	184 291	185 250	186 977	189 453	191 198	192 942	194 312	195 681	197 462	199 720
QC	23 155	22 695	23 844	24 039	24 233	24 596	24 783	24 996	25 208	25 328	25 447	25 731	25 887
TOTAL	236 270	235 896	238 964	240 071	241 177	243 736	246 779	249 018	251 257	252 907	254 557	257 026	259 930
Évol° p/r 2011		0%	1%	2%	2%	3%	4%	5%	6%	7%	8%	9%	10%



## ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2023 (EN TONNES)



## ÉVOLUTION DES RATIOS DE PRODUCTION DE DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE DU SYSEM DE 2011 À 2023 (EN KG/HAB/AN)



# LA BIODIVERSITÉ SUR NOS SITES

**SUR LES SITES DE TRAITEMENT DE DÉCHETS, LE SYSEM S'ATTACHE À MAINTENIR ET PRÉSERVER UNE BIODIVERSITÉ LOCALE**



## LA BIODIVERSITÉ SUR LE SITE DE L'UVÉOR

**Le SYSEM a missionné le bureau d'études SYNERGIS Environnement pour le suivi de la zone naturelle attenante à l'UVÉOR.**

Le cabinet a organisé 6 visites de terrain de mars à décembre 2023. Ces visites ont ainsi permis d'établir le suivi des chiroptères (chauve-souris), des amphibiens et des reptiles, le contrôle de l'efficacité des mesures de gestion du site et des travaux d'entretien selon le plan de gestion.



Les inventaires ont mis en évidence la présence de 7 espèces de chauve-souris, soit 2 espèces de plus par rapport au dernier suivi en 2021, avec l'activité de nourrissage la plus forte enregistrée depuis le début des suivis en 2014.

Plusieurs larves de salamandre tachetée, ainsi que plusieurs individus mâles et femelles de Triton palmé ont été observés dans la mare, ce qui atteste du maintien de la reproduction de ces 2 espèces sur le site.

## AMÉNAGEMENTS FAVORABLES À L'ACCUEIL DE LA BIODIVERSITÉ AUTOUR DES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS DE L'UVÉOR

En 2023, suite aux travaux d'optimisation de l'UVÉOR, certains espaces verts ont bénéficié d'aménagements favorables à l'accueil de la biodiversité, en cohérence avec la protection et le suivi réalisés depuis plusieurs années sur la zone naturelle nord du site. Des prairies fleuries ont été semées, attirant de nombreux insectes. Cela a permis l'observation d'un nombre important

d'hirondelles rustiques sur le site, venant se nourrir de ces insectes. Des petits fruitiers (framboisiers, groseillers...) ont été plantés près de la salle de repos des agents de l'UVÉOR, et le corridor écologique a été étoffé avec la plantation d'arbustes locaux. Une partie de ces espaces a été intégrée dans le plan de gestion écologique du site, qui sera renouvelé en 2024 pour 5 années supplémentaires.



# LA COMMUNICATION

## UNE NOUVELLE SALLE PÉDAGOGIQUE POUR LE CENTRE DE TRI VÉNÉSYS !

En 2023, la salle pédagogique du centre de tri de déchets recyclables datant de 2010 a été totalement repensée. Cette nouvelle salle de 55 m<sup>2</sup> propose ainsi un vaste espace d'exposition et de jeux. On y découvre les consignes de tri, les différentes étapes de transformations des matières recyclées ainsi que la valorisation de chaque matière. Toutes les informations servent de supports utiles pour l'Escape Game. Les visiteurs petits et grands peuvent tester leurs connaissances sur le tri, le recyclage, ou les alternatives aux produits jetables. Les jeux individuels et en équipes permettent d'échanger et de confronter les idées. Les bonnes réponses conduisent à l'ouverture du coffre-fort et des cadeaux !



## LES VISITES DU CENTRE DE TRI VÉNÉSYS

Le centre de tri VÉNÉSYS a eu le plaisir d'accueillir **2629 visiteurs** au cours de cette année. Parmi eux **1 914 élèves**, d'écoles primaires, de collèges, de lycées, ou en formations post-bac des établissements scolaires du territoire. **715 adultes** ont été accueillis lors des visites mensuelles grand public, agents des communes du territoire, personnels d'entreprises, bénévoles d'associations locales.

## NOUVELLE SIGNALÉTIQUE AU CENTRE DE TRI VÉNÉSYS

À l'occasion des travaux et du nouveau process de tri, l'équipe communication-animation a travaillé sur la mise en œuvre d'une nouvelle signalétique du parcours de visite. Ainsi, le parcours pédagogique a été totalement modifié. Toutes les étapes de tri et la fonction de chaque machine y sont présentés.



# LA COMMUNICATION

## CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LE VERRE

Depuis 2020, le SYSEM s'attache à communiquer sur **le geste de tri du verre** pour éviter qu'il ne se retrouve dans les installations de traitement des déchets, au centre de tri VENESYS (bacs/sacs jaunes) et à l'UVÉOR (poubelles d'ordures ménagères). Ainsi, en 2023 le syndicat a réalisé deux campagnes d'affichage sur le réseau ville de Vannes et péri-urbain et une campagne radio sur les ondes locales et régionales d'Europe 2, Hit West et Océane.

Les données sur le verre sont réalisées lors des campagnes de caractérisations AWIPLAN. En 2019 l'usager du territoire triait 48 kg de verre par habitant. Désormais en 2023, il en trie 56 kg. L'efficacité des collectes de verre est passée de 91 à 94%.

Nous voyons en 2023 les effets des campagnes régulières puisque nous constatons une baisse du tonnage de verre « non trié » reçu dans les installations, passant de 1 500 tonnes en 2019 à 1 217 tonnes en 2023. Soit une baisse de 23%.



## CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LES IMBRIQUÉS/EMBOÎTÉS

La campagne de communication sur les déchets imbriqués a été lancée à l'automne 2023. Elle met en scène un pot de yaourt (en plastique) coincé dans une boîte de conserve (en métal) qui appelle à l'aide car il veut être recyclé ! Car **pour être bien triés et recyclés, les emballages doivent être séparés** les uns des autres, non emboîtés, non imbriqués.

Cette campagne a été lancée à la demande du repreneur ARCELOR MITTAL, dans le but d'améliorer la qualité du tri et le recyclage des matières.

## NOUVELLE PLAQUETTE DU CENTRE DE TRI VÉNÉSIS

Comme la signalétique, la plaquette de présentation du centre de tri a elle aussi été relookée. Tous les visiteurs de centre de tri reçoivent cette plaquette présentant les consignes de tri, les différentes étapes de tri des emballages ainsi que des jeux pour tester leurs connaissances.



Flasher ce code pour  
pour la télécharger



## SEMAINE EUROPÉENNE DE LA RÉDUCTION DES DÉCHETS

**656 personnes** ont suivi les animations proposées à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, du 18 au 26 novembre 2023.

Le SYSEM et les collectivités membres avaient réalisé un programme d'animations pour initier le grand public à des pratiques alternatives pour réduire ses déchets au quotidien.

Tout au long de la semaine des animations « Stop aux emballages ! », proposées par l'association Zéro Waste Pays de Vannes, étaient organisées sur les marchés et en médiathèques.

Des ateliers "Mon jardin zéro déchet", animés par Terhao, ont permis de découvrir les réalisations de paillage de tonte de pelouse ou de taille de haies.

Des visites du centre de tri de déchets recyclables VÉNÉSYS et de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de La Vraie-Croix ont permis aux visiteurs de découvrir les installations de traitement des déchets.

Enfin, une conférence, une soirée ciné et deux forums zéro déchet à Péaule et Questembert ont rencontré un beau succès.



# LES COÛTS

## DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2023

### LES COÛTS DU TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2023



**COÛT AIDÉ\* par tonne**

**252,77 € / t**

**274,86 € / t**

**33,93 € / t**

**COÛT AIDÉ\* par habitant**

**48,56 € / hab.**

**15,54 € / hab.**

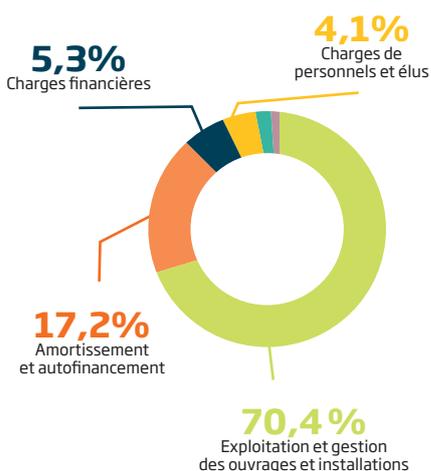
**4,85 € / hab.**

*Ratios calculés sur la population INSEE municipale*



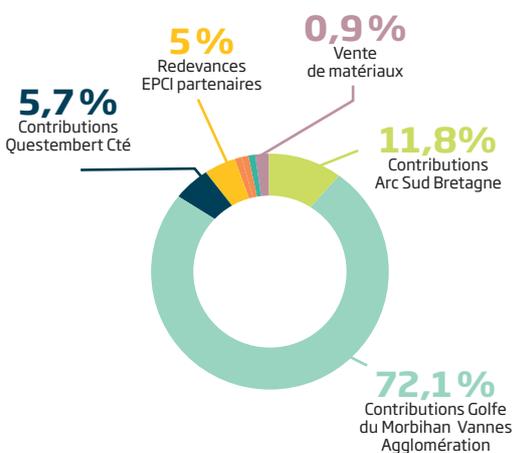
### BUDGET DE FONCTIONNEMENT

(ensemble des dépenses et des recettes engagées pour 2023)



#### Dépenses de fonctionnement

DÉPENSES	Montant	%
Exploitation et gestion des ouvrages et installations	12 679 104 €	70,4%
Amortissement et autofinancement	3 105 382 €	17,2%
Charges financières	959 494 €	5,3%
Charges de personnels et élus	745 608 €	4,1%
Gestion de la structure & communication	317 274 €	1,8%
Versements aux EPCI	201 133 €	1,1%
Charges exceptionnelles	- €	0,0%
<b>Total</b>	<b>18 007 995 €</b>	<b>100,0%</b>

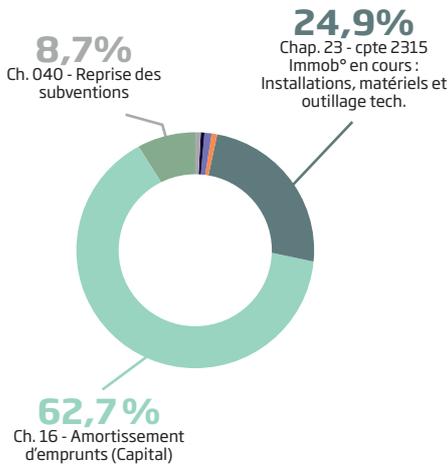


#### Recettes de fonctionnement

RECETTE	Montant	%
Contributions Arc Sud Bretagne	2 932 529 €	11,8%
Contributions Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	17 899 668 €	72,1%
Contributions Questembert Communauté	1 417 148 €	5,7%
Redevances EPCI partenaires	1 229 188 €	5,0%
Vente de matériaux & Vente d'énergie	223 677 €	0,9%
Autres produits / Produits exceptionnels	277 370 €	1,1%
Produits financiers	284 838 €	1,1%
Reprises de subventions	550 693 €	2,2%
<b>Total</b>	<b>24 815 112 €</b>	<b>100,0%</b>

\* **Coût aidé** : coût de l'ensemble des dépenses engagées pour le traitement d'un flux de déchet diminué des recettes perçues comme les subventions d'investissement pour les installations, recettes de vente de matières recyclables, de compost, d'énergie.

**BUDGET  
D'INVESTISSEMENT  
RÉALISÉ EN 2023**

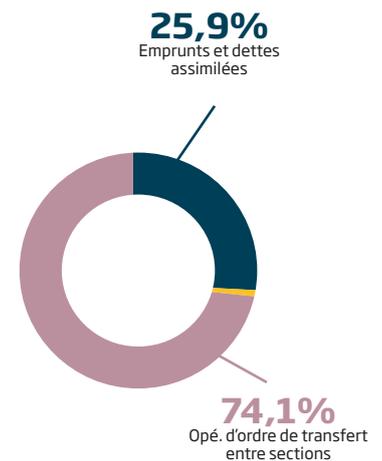


**Compte administratif 2023  
Dépenses d'investissement par chapitre-compte**

DÉPENSES* par chapitre-compte	Montant	%
Chap. 20 - cpte 2031 Immob° incorporelles : frais d'études	65 389 €	1,0%
Chap. 20 - cpte 2051 Concessions et droits similaires	1 364 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 21351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions de bâtiments publics	28 342 €	0,4%
Chap. 21 - cpte 2138 Autres constructions	2 947 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2152 Installations de voirie	480 €	0,0%
Chap. 21 - Cpte 21534 Réseaux d'électrification	1 392 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 21538 Autres réseaux	13 810 €	0,2%
Chap. 21 - cpte 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	56 819 €	0,9%
Chap. 21 - cpte 21838 Autres matériel de bureau et matériel informatique	5 715 €	0,1%
Chap. 21 - cpte 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers	2 343 €	0,0%
Chap. 21 - cpte 2188 Autres Immob° corporelles	2 412 €	0,0%
Chap. 23 - cpte 2313 Immob° en cours : Construction	55 406 €	0,9%
Chap. 23 - cpte 2315 Immob° en cours : Installations, matériels et outillage tech.	1 587 849 €	24,9%
Ch. 16 - Amortissement d'emprunts (Capital)	3 989 988 €	62,7%
Ch. 040 - Reprise des subventions	550 693 €	8,7%
<b>Total</b>	<b>6 364 949 €</b>	<b>100,0%</b>

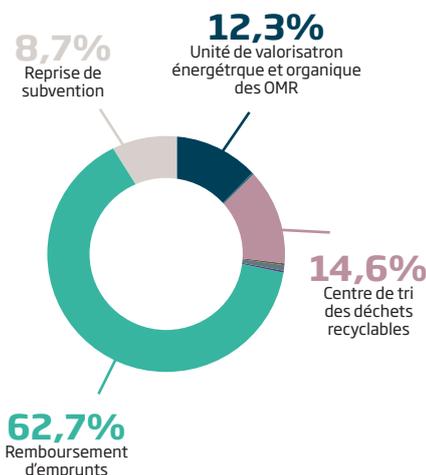
**Compte administratif 2023  
Recettes d'investissement par chapitre-compte**

RECETTES* par chapitre	Montant	%
Ch. 13 - Subventions d'investissement	- €	0,0%
Ch. 16 - Emprunts et dettes assimilées	1 083 285 €	25,9%
Ch. 10 - Dotations, fonds divers et réserves (y compris autofinancement)	- €	0,0%
Ch. 024 - Produits de cessions d'immobilisations (775)	- €	0,0%
Ch. 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections (=DF 042) (y compris amortissements)	3 105 382 €	74,1%
Ch. 021 - Virement de la section de fonctionnement (023)	- €	0,0%
Ch. 041 - Opérations patrimoniales	- €	0,0%
<b>Total</b>	<b>4 188 667 €</b>	<b>100,0%</b>



**Compte administratif 2023  
Dépenses d'investissement par site ou activité**

DÉPENSES* PAR SITE	Montant	%
Unité de valorisation énergétique et organique des OMR	782 931 €	12,3%
Station de transfert de l'Épine	9 275 €	0,1%
Station de transfert de la Lande du Matz	6 596 €	0,1%
Centre de tri des déchets recyclables	931 273 €	14,6%
Ecosite de la Lande du Matz	5 386 €	0,1%
Plateforme de compostage de la Lande du Matz	6 871 €	0,1%
Centre d'enfouissement technique de la Lande du Matz	8 043 €	0,1%
Centre d'enfouissement technique de Bonnervo	2 947 €	0,0%
ÉCOPOLE VENESYS: Aménagements, équipements et installations communs	52 860 €	0,8%
Siège	18 087 €	0,3%
Remboursement d'emprunts	3 989 988 €	62,7%
Reprise de subvention	550 693 €	8,7%
<b>Total</b>	<b>6 364 949 €</b>	<b>100,0%</b>



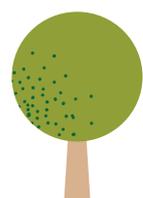
# FINANCES

## Dépenses de prestations de services rémunérées à des entreprises sur marchés publics de services

Entreprise	Nature des prestations	Dépenses 2023 HT
COVED	Transport des OMR depuis la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	41 155,25 €
COVED/ARVOR COMPOST/JAN/JEGOUSSE	Valorisation des déchets végétaux : broyage, transport et valorisation des déchets végétaux depuis les plates-formes de Bonnervo (Theix-Noyal) et du Pont du Loc'h (Locmaria-Grand-Champ)	587 825,02 €
GEVAL (VEOLIA Propreté)	Exploitation VÉNÉSYS UVÉOR	4 190 807,81 €
SUEZ RV OUEST, Transports MALHERBE & ECOSITE CROIX IRTELLE	Transport et traitement des refus de l'UVÉOR (non organiques)	3 920 603,67 €
SUEZ RV OUEST	Exploitation du centre de tri de déchets recyclables (Vannes)	3 162 722,69 €
ODOURNET / CEBIOS	Surveillance des odeurs & et mise à disposition logiciels de gestion des données	23 682,70 €
INOVALYS	Analyses des effluents rejetés par les installations d'enfouissement en post exploitation	9 633,85 €
OVIVE	Traitement des lixiviats du CET 2 Lande du Matz Sarzeau	180 837,70 €
SUEZ RV OUEST / SUEZ ORGANIQUE	Exploitation écosite Lande du Matz Sarzeau	573 669,80 €

## Indemnités aux collectivités membres au titre des conventions de mise a disposition de moyens

Entreprise	Nature des prestations	Dépenses 2023 HT
ASB	Reversement recettes de valorisation papier	24 574,29 €
GMVA	Reversement recettes de valorisation papier	104 326,24 €
QUESTEMBERG COMMUNAUTÉ	Reversement recettes de valorisation papier	6 912,00 €
AQTA	Reversement recettes de valorisation papier	47 298,20 €
CCBI	Reversement recettes de valorisation papier	1 970,62 €
QUESTEMBERG COMMUNAUTÉ	Gestion et entretien de la station de transfert de l'Epine (Limerzel)	7 416,00 €

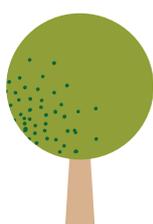
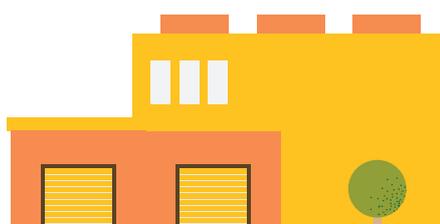


## Recettes/vente de matériaux/reversées aux collectivités membres ou déduites des contributions

Entreprise	Nature des prestations	Recettes 2023 HT
<b>SUEZ RV OUEST</b>	Reprise du "mix-fibreux" triés depuis le centre de tri VENESYS (Vannes)	<b>187 702,91 €</b>
<b>SUEZ RV OUEST</b>	Rétrocession de la recette des apports de déchets verts des professionnels sur l'écosite de La Lande du Matz	<b>46 026,48 €</b>
<b>Cté Cnes BELLE ILE EN MER</b>	Redevance pour le tri des recyclables	<b>70 120,94 €</b>
<b>AQTA</b>	Redevance pour le tri des recyclables	<b>1 079 093,51 €</b>
<b>GMVA</b>	Convention coopération System/GMVA	<b>7 411,77 €</b>
<b>SIDEPAQ</b>	Convention coopération traitement déchets (apports OMR VÉNÉSYS)	<b>8 887,46 €</b>
<b>VALCOR</b>	Convention coopération traitement déchets (apports OMR VÉNÉSYS)	<b>71 828,66 €</b>

## Investissement/dépenses

Entreprise	Nature des prestations	Montant Marché HT	Dépenses 2023 HT (prix révisé)
<b>APAVE</b>	Mission coordination SPS travaux optimisation UVÉOR	<b>9 150 €</b>	<b>108,44 €</b>
<b>GEVAL</b>	MPGP - Situations de travaux (n° 27 à 30 (avenant n° 6))	<b>15 122 613 €</b>	<b>464 403,67 €</b>
<b>SAGE</b>	AMO suivi de l'exécution du MPPG de l'UVÉOR	<b>57 975 €</b>	<b>33 142,29 €</b>
<b>SOCOTEC</b>	Mission SPS Tx Travaux optimisation centre de tri	<b>1 380 €</b>	<b>767,06 €</b>
<b>PRECIA MOLEN</b>	Rénovation équipement ponts-basculés site VÉNÉSYS Vannes	<b>64 400 €</b>	<b>25 760,00 €</b>
<b>SUEZ RV OUEST</b>	MPGP situations de travaux (n°4 à 7)	<b>18 753 998 €</b>	<b>907 575,53 €</b>
<b>ERC ENVIRONNEMENT</b>	Elaboration collecte eaux ruissellement PF compostage DV Sarzeau	<b>277 000 €</b>	<b>4 430,78 €</b>



# LEXIQUE

## DÉCHETS

### **DA : Déchets Assimilés aux Déchets Ménagers**

Ils regroupent les déchets des activités économiques qui, eu égard à leur caractéristiques et aux quantités produites, sont collectés avec les déchets des ménages sans contraintes ou conditions particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés et traités dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

### **DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risques Infectieux**

Ce sont les déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être jetés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire par des filières spécifiques, conformément à la Loi.

### **DDS : Déchets Diffus Spécifiques**

Ce sont les déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessitent un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

### **DEEE : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques**

Ce sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Ex : écrans, tablettes, grilles-pains...

### **Déchets recyclables**

Déchets dont il est possible de réutiliser les matières qui les composent pour fabriquer de nouveaux objets.

### **Déchets encombrants des ménages**

Déchets de l'activité domestique des ménages, qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en charge par la collecte traditionnelle des ordures ménagères résiduelles.

### **DM : Déchets Ménagers**

Tout déchet dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

### **DMA : Déchets Ménagers et Assimilés**

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Ils ne comprennent pas les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marchés, etc.

### **ELA : Emballages Liquides Alimentaires**

Cette appellation désigne les briques alimentaires (ou Tétra), ce type d'emballage recyclable est destiné à contenir des liquides alimentaires (briques pour jus de fruits, laits, soupes...). Il est fabriqué à partir de 3 matériaux différents : 75% de carton, 20% de plastique et 5% d'aluminium. Cet emballage léger et pratique assure la conservation parfaite de tout ce qu'il contient en assurant une excellente protection contre l'air et la lumière.

### **EMR : Emballages Ménagers Recyclables**

Aussi appelés cartonnettes, ces emballages sont composés de papier ou de carton et sont recyclables. On y trouve notamment des boîtes en carton plat ou ondulé, des étuis, des sacs et sachets en papier...

### **FFOM : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères**

Cela désigne la fraction des déchets ménagers qui est putrescible et qui peut donc être compostée, par exemple les déchets de cuisine, certains déchets verts, les papiers-cartons, etc.

### **Freinte**

Perte de volume ou de poids subie par une un emballage lors des manipulations, son transport et son tri.

### **GM : Gros de magasin**

Cela représente la catégorie de papier de mauvaise qualité contenant des papiers déchirés, mélangés, de couleur.

### **Lixiviat**

Le lixiviat est le liquide résiduel engendré par la percolation de l'eau dans une installation de stockage de déchets.

### **JRM : Journaux Revues Magazines**

Cela représente la catégorie de papiers la plus noble, le beau papier.

### **Mix-Fibreux**

Il s'agit de l'appellation du nouveau flux de papiers et cartons en mélange (Journaux-magazines + EMR/cartonnettes + papiers en mélange).

### **OMA : Ordures Ménagères et Assimilées**

Le service public de prévention et de gestion des déchets prend en charge principalement les déchets des ménages. Il prend également en charge des déchets produits par les petits commerces, les restaurants et hôtels, les campings et les petites et moyennes entreprises. Ces déchets, lorsqu'ils sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères, sont appelés « déchets assimilés » [sous-entendu « aux ordures ménagères »] ; les professionnels utilisateurs du service public sont astreints aux mêmes règles et consignes que les ménages, notamment celles de présenter leurs déchets dans des contenants semblables à ceux utilisés par les ménages et celles de trier leurs déchets comme le font les ménages.

### **OMR : Ordures Ménagères Résiduelles**

Part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée « poubelle grise ».

### **PET : Polyéthylène Téréphtalate**

Facilement identifiable, ce plastique est assez souple et présente la surface brillante. Le plus souvent, il est transparent, plus ou moins coloré de bleu, de vert, plus rarement de rouge (eaux plates ou gazeuses, jus de fruits, sodas, huiles de cuisines, certains produits ménagers) ; il est parfois opaque blanc et très brillant (certaines bouteilles de lait).

### **PEHD : Polyéthylène Haute Densité**

C'est un plastique opaque ou translucide à la surface mate (non brillante). Il est utilisé pour la plupart des bouteilles de lait ainsi que pour les bouteilles de lessive, assouplissants, détergents, les flacons de shampoings et gels douche....

### **RSOM hors verre : Recyclables Secs des Ordures Ménagères hors verre**

Cette catégorie est composée des emballages plastiques, des métaux (aluminium et acier), des cartons d'emballages et des journaux-magazines.

### **Refus de tri**

Déchets collectés sélectivement triés, mais in fine, stockés ou incinérés parce que ne respectant pas les critères permettant leur recyclage (emballages souillés, erreurs de tri...)

### **Réutilisation**

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui sont devenus des déchets sont utilisés de nouveau.

## **MODES DE COLLECTE**



### **Collecte en apport volontaire**

(ou points d'apport volontaire, PAV)

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire. Ces équipements peuvent être publics ou privés, et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels.

### **Collecte en porte-à-porte**

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des contenants spécifiques, qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces contenants sont propres à un ou plusieurs producteurs.

## **INSTALLATIONS**

### **Centre de tri de déchets recyclables**

C'est une installations industrielle accueillant les emballages et les papiers issus des collectes sélectives des usagers. L'installation a pour mission de trier ces déchets et de les conditionner en différents flux qui permettront d'alimenter des industries en matière première à recycler. Cette étape de tri permet notamment d'atteindre un niveau de pureté nécessaire pour qu'un flux de matières soit incorporé ou

substitué à des matières premières vierges dans un processus industriel.

Un large panel de techniques est disponible pour trier les déchets allant du tri manuel réalisé par un opérateur, au tri dit automatisé (comme l'utilisation de technologie par spectrométrie infrarouge qui prendra en compte la composition du déchet), en passant par des procédés mécaniques (un crible qui prendra en compte la taille du déchet par exemple).

### **CET**

Centre d'enfouissement Technique : ancienne appellation d'ISDND.

### **Déchèterie**

Lieu organisé, gardienné, clôturé, où les particuliers peuvent déposer leurs déchets, autres que les ordures ménagères résiduelles, en les triant.

### **ICPE**

Installation Classée pour la Protection de l'Environnement.

### **ISDND : Installation de Stockage des Déchets Dangereux**

Installation destinée à stocker des déchets dits « ultimes » car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation dans des conditions technologiques et économiques optimales. Dans le cas des ISDND, les déchets sont issus des ordures ménagères ou assimilées. L'élimination des déchets ménagers et assimilés dans ces installations s'effectue par dépôt ou enfouissement sur ou dans la terre.

### **Méthanisation**

Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique en absence d'oxygène (anaérobique) produisant un ensemble de gaz (biogaz) plus ou moins chargé en méthane et une fraction semi liquide (digestat) pouvant être soumise à un processus de compostage (aérobie).

### **Station de transfert ou de transit**

Lieu de vidage des camions de collecte (bennes à ordures ménagères) dans des caissons ou remorques, avant leur transport par gros porteurs vers l'UVÉOR à Vannes.

### **UIOM : Unité d'Incinération des Ordures Ménagères.**

Il s'agit d'une unité d'incinération sans valorisation énergétique.

### **UVO : Unité de Valorisation Organique**

Ancien nom des UVÉOR (cf. plus bas).

### **UVE : Unité de Valorisation Énergétique**

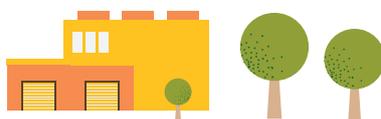
Il s'agit d'installations qui brûlent les déchets résiduels afin d'en récupérer le potentiel énergétique et de le valoriser sous forme de chaleur et d'électricité, alimentant un réseau de chaleur ou le réseau de distribution d'électricité.

### **UVÉOR : Unité de Valorisation Énergétique et ORganique**

Unité de traitement et valorisation des ordures ménagères par tri de la fraction fermentescibles puis méthanisation et/ou compostage dans le cas de l'UVÉOR VÉNÉSYS. L'installation permet ainsi de valoriser la matière organique présente dans les déchets de trois manières : énergie sous forme d'électricité, énergie sous forme de chaleur et compost (utilisé en agriculture). La matière non fermentescible, non valorisable par l'UVÉOR, constitue les déchets résiduels et est dirigée vers une installation de stockage (ISDND).

Sources : Ademe «Clés pour agir» et SYSEM.





**# ENSEMBLE  
VALORISONS  
DURABLEMENT**



**SYndicat de traitement des déchets  
ménagères du Sud-Est Morbihan**

**14 avenue Paul Duplaix - ZI du Prat  
56000 VANNES  
[www.sysem.fr](http://www.sysem.fr)**

